

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2018-08-13 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 13^e jour du mois d'août deux mille dix-huit à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario Alain à laquelle sont présents:

Monsieur le maire :	Mario Alain
Madame la conseillère :	Chantale Hamelin
Monsieur le conseiller :	Marc Rivard
Monsieur le conseiller :	Gérard Gilbert
Madame la conseillère :	Joëlle Genois (absente)
Monsieur le conseiller :	Gilles Bédard
Monsieur le conseiller :	Bruno Cormier

Monsieur Mathieu Gingras, directeur général et madame France Marcotte, greffière sont également présents.

Rés.2018-08-228

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

0. Ouverture de l'assemblée
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Adoption des procès-verbaux du 9 et du 16 juillet 2018
4. Adoption des comptes à payer
5. Avis de motion, modification du Code d'éthique et de déontologie des employés
6. Présentation du projet de règlement, modifiant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
7. Avis de motion, agrandissement de la zone d'extraction Ie-101
8. Adoption du premier projet de règlement, agrandissement de la zone d'extraction Ie-101
9. Avis de motion, modification du plan d'urbanisme, agrandissement de la zone industrielle-extraction Ie-101
10. Adoption du projet de règlement, modifiant le plan d'urbanisme – agrandissement de la zone industrielle-extraction Ie-101

11. Achat d'une boîte de camion
12. Achat d'une plate-forme élévatrice, Triport Portneuf
13. Acceptation soumission, réfection de la caserne nord
14. Mandat pour services professionnels en architecture
15. Autorisation de paiement #4, réfection de la Grève
16. Autorisation de paiement #3, réfection des Oies-Blanches
17. Avance de fonds règlement 153, pour la construction d'un chemin de contournement
18. Avance de fonds règlement 208, pour la relocalisation de certaines activités, réalisation de travaux de réaménagement, mise aux normes bâtiments municipaux
19. Avance de fonds règlement 209, pour l'acquisition de véhicules et de machineries municipales
20. Avance de fonds règlement 210, pour des travaux de réfection d'un passage à niveau (rue des Oies-Blanches) et de voirie
21. Inscription congrès Fédération québécoise des municipalités
22. Inscription colloque sur la sécurité civile
23. Impression photos – Projet Optique Portneuf
24. Achat luminaires
25. Embauche de monsieur Sébastien Teed, directeur du service incendie
26. Assurance responsabilité, professeurs de cours
27. Assurance responsabilité, ligue de balle-molle
28. Mandat FPS, centre de formation
29. Mandat MRC de Portneuf, Régie intermunicipale de services en sécurité incendie
30. Autorisation signature entente Ville – Stadacona Aventures – Marina
31. Acceptation de la politique de location de salle
32. Logement social : Programme Clés en main
33. Chemin de contournement – offre de compensation
34. Période de questions
35. Levée de l'assemblée

Période de questions

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 19h33 Fin : 19h34

Rés.2018-08-229

Adoption des procès-verbaux du 9 et du 16 juillet 2018.

Une copie des procès-verbaux a été remise à tous les membres du conseil au plus tard la veille de la séance et tous les membres présents déclarent les avoir lus et acceptent qu'ils ne soient pas lus à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE les procès-verbaux du conseil de Ville du 9 et du 16 juillet 2018 soient acceptés tels que présentés.

Rés.2018-08-230

Adoption des comptes à payer.

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 1 239 209.26 \$.

Liste des comptes à payer	223 894.87 \$
Liste des chèques émis	415 272.55 \$
Liste des chèques manuels	3 945.64 \$
Liste des paiements en ligne	42 479.27 \$
Liste des paiements ACP	457 859.15 \$
Dépôt salaires	95 757.78 \$

Je, Isabelle Longval, trésorière, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

Isabelle Longval, trésorière

Avis de motion, Code d'éthique et de déontologie des employés

Je, Chantale Hamelin, conseillère, donne avis par la présente, qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Présentation du projet de règlement, Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

Madame la conseillère Chantale Hamelin explique le projet de règlement modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux. L'objet du projet de règlement est en vue de se conformer aux exigences du législateur concernant le Projet de loi 155 (Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec). Une des modifications prévoit que le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux doit établir des règles d'après-mandat pour les employés identifiés dans la loi ainsi que ceux que la ville identifiera.

Suite à la présentation par madame la conseillère Chantale Hamelin et la période de questions, aucune modification n'a été soumise dans le projet de règlement.

Avis de motion, agrandissement de la zone d'extraction Ie-101

Je, Chantale Hamelin, conseillère, donne avis par la présente, qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement afin d'agrandir la zone d'extraction Ie-101 en ajoutant le lot 3 935 645 et diminuant la zone agricole.

Rés.2018-08-231

Adoption du premier projet de règlement, agrandissement de la zone d'extraction Ie-101

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE le premier projet de règlement 217 « Modifiant le règlement de zonage 116 afin d'agrandir la zone d'extraction Ie-101 à même la zone agricole Af/b-116 » soit adopté.

Avis de motion, modification du plan d'urbanisme, agrandissement de la zone industrielle-extraction Ie-101

Je, Gilles Bédard, conseiller, donne avis par la présente, qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement afin de modifier le plan d'urbanisme afin d'agrandir l'affectation industrielle-extraction à même l'affectation expansion industrielle-extraction.

Rés.2018-08-232

Adoption du projet de règlement, agrandissement de la zone industrielle-extraction Ie-101

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE le projet de règlement 218 « Modifiant le plan d'urbanisme numéro 115 afin d'agrandir l'affectation industrielle-extraction à même l'affectation expansion industrielle-extraction » soit adopté.

Rés.2018-08-233

Achat d'une boîte de camion

Considérant que la Ville de Portneuf a demandé des soumissions pour l'achat d'une boîte 4 saisons pour le camion 6 roues Sterling Bullet;

Considérant que cette dépense est prévue dans le plan triennal d'immobilisations de la Ville;

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 19 392.15 \$ taxes en sus pour l'acquisition d'une boîte 4 saisons pour le camion 6 roues Sterling Bullet, tel que soumissionné par Robitaille Équipement inc., le 16 juillet 2018

QUE cette dépense soit affectée au fonds de roulement.

Rés.2018-08-234 Achat d'une plate-forme élévatrice, Triport Portneuf

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal autorise une dépense de 18 295 \$ taxes en sus pour l'achat et l'installation d'une plate-forme élévatrice concernant le projet Triport Portneuf au 730, rue Saint-Charles.

QUE cette dépense soit affectée au règlement d'emprunt 208.

Rés.2018-08-235 Acceptation soumission, réfection de la caserne nord

Considérant que la Ville de Portneuf a demandé des soumissions pour la réfection intérieure du bâtiment sis au 730, rue Saint-Charles (ancienne caserne du secteur nord) dans le cadre du projet Triport;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense maximale de 6 240 \$ taxes en sus, pour la réalisation des travaux de réfection intérieure de l'ancienne caserne du secteur nord, sise au 730, rue Saint-Charles, dans le cadre du projet de conversion du bâtiment pour les activités de Triport, tel que soumissionné par Construction PI2, le 10 août 2018.

QUE cette dépense soit affectée au règlement d'emprunt 208.

Rés.2018-08-236 Mandat pour services professionnels en architecture

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 2 000 \$ taxes incluses, pour les services professionnels d'un architecte afin de préparer les plans préliminaires concernant la planification du réaménagement de l'Hôtel de ville et de l'édifice de l'ancienne Coopérative de santé.

QUE cette dépense soit affectée au règlement d'emprunt 208

Rés.2018-08-237 Autorisation paiement #4, réfection de la Grève

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le paiement #4 à Construction & Pavage Portneuf inc., pour les travaux de réfection de la rue de la Grève, tel que recommandé par Tetra Tech QI inc., au montant de 63 632.55 \$ taxes incluses.

QUE cette dépense soit affectée au règlement d'emprunt 199.

Rés.2018-08-238 Autorisation de paiement #3, réfection des Oies-Blanches

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le paiement #3 à Construction & Pavage Portneuf inc, pour les travaux de réfection de la rue des Oies-Blanches, tel que recommandé par Tetra Tech QI inc., au montant de 82 095.71 \$ taxes incluses.

QUE cette dépense soit affectée au règlement d'emprunt 199.

Rés.2018-08-239 Avance de fonds règlement 153, pour la construction d'un chemin de contournement

Considérant que le règlement numéro 153 « Décrétant une dépense de 2 211 652 \$ et un emprunt de 2 211 652 \$ pour la construction d'un chemin de contournement » a été approuvé le 20 octobre 2014 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire ;

Considérant que ledit règlement décrétait un emprunt de 2 211 652 \$ remboursable sur une période de vingt (20) ans;

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité:

QUE la Ville de Portneuf demande une avance de fonds à la Caisse populaire du Centre de Portneuf pour ledit règlement et ce, jusqu'à son financement à long terme.

QUE monsieur le maire et madame la trésorière soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Portneuf tout document relatif à cette avance de fonds.

Rés.2018-08-240 Avance de fonds règlement 208, pour la relocalisation de certaines activités, réalisation de travaux de réaménagement, mise aux normes bâtiments municipaux

Considérant que le règlement numéro 208 « Décrétant un emprunt de 300 000 \$ et une dépense de 300 000 \$ pour la relocalisation de certaines activités et la réalisation de travaux de réaménagement et de mise aux normes de certains bâtiments municipaux » a été approuvé le 31 juillet 2018 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire ;

Considérant que ledit règlement décrétait un emprunt de 300 000 \$ remboursable sur une période de quinze (15) ans;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité:

QUE la Ville de Portneuf demande une avance de fonds à la Caisse populaire du Centre de Portneuf pour ledit règlement et ce, jusqu'à son financement à long terme.

QUE monsieur le maire et madame la trésorière soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Portneuf tout document relatif à cette avance de fonds.

Rés.2018-08-241 Avance de fonds règlement 209, pour l'acquisition de véhicules et de machineries municipales

Considérant que le règlement numéro 209 « Décrétant un emprunt de 225 000 \$ et une dépense de 225 000 \$ pour l'acquisition de véhicules et de machineries municipales » a été approuvé le 13 juin 2018 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire ;

Considérant que ledit règlement décrétait un emprunt de 225 000 \$ remboursable sur une période de sept (7) ans;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité:

QUE la Ville de Portneuf demande une avance de fonds à la Caisse populaire du Centre de Portneuf pour ledit règlement et ce, jusqu'à son financement à long terme.

QUE monsieur le maire et madame la trésorière soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Portneuf tout document relatif à cette avance de fonds.

Rés.2018-08-242 Avance de fonds règlement 210, pour des travaux de réfection d'un passage à niveau (rue des Oies-Blanches) et de voirie

Considérant que le règlement numéro 210 « Décrétant un emprunt de 237 496 \$ et une dépense de 237 496 \$ pour des travaux de réfection d'un passage à niveau (rue des Oies-Blanches) et de voirie (pulvérisation du pavage existant, réparation et rechargement de la fondation, réfection des ponceaux et pose d'un nouveau pavage) sur une section de la 1^{re} Avenue comprise entre la rue Paradis et la jonction avec la 2^e Avenue à l'ouest (545 mètres) ainsi que sur une section de la rue des Boisés (200 mètres) » a été approuvé le 22 mai 2018 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire ;

Considérant que ledit règlement décrétait un emprunt de 237 496 \$ remboursable sur une période de quinze (15) ans;

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité:

QUE la Ville de Portneuf demande une avance de fonds à la Caisse populaire du Centre de Portneuf pour ledit règlement et ce, jusqu'à son financement à long terme.

QUE monsieur le maire et madame la trésorière soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Portneuf tout document relatif à cette avance de fonds.

Rés.2018-08-243 Inscription congrès Fédération québécoise des municipalités

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 2 005.16 \$ taxes incluses et la participation de deux élus municipaux au Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités qui se tiendra du 20 au 22 septembre prochain au Palais des congrès de Montréal.

QUE tous les frais d'hébergement et de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Rés.2018-08-244 Inscription colloque sur la sécurité civile

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 1 207.23 \$ taxes incluses et la participation du directeur général, du directeur du service incendie et d'un officier ou autre représentant autorisé de la brigade incendie au colloque de la sécurité civile qui aura lieu les 23 et 24 octobre 2018 au Centre de congrès de Québec.

QUE les frais de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Rés.2018-08-245 Impression photos – Projet Optique Portneuf

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal autorise une dépense de 7 200 \$ taxes en sus pour l'impression de photos dans le cadre du projet Optique Portneuf.

QUE cette dépense soit affectée à la subvention versée par le Fonds Alcoa pour les collectivités durables dans le cadre du projet Portneuf-Clique.

Rés.2018-08-246 Achat luminaires

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal autorise une dépense de 8 415 \$ taxes en sus pour l'achat et l'installation de 25 luminaires Philips de 60 watts.

QUE la présente abroge la résolution 2018-06-181.

Rés.2018-08-247 Embauche de monsieur Sébastien Teed, directeur du service incendie

Considérant que le conseil municipal a adopté la résolution 2018-05-126 lors de la séance du 14 mai 2018 pour l'engagement de monsieur Sébastien Teed à titre de directeur du service des incendies par intérim;

Considérant que le conseil municipal a adopté la résolution 2018-07-227 lors de la séance du 16 juillet 2018 concernant l'entente mutuelle de fin d'emploi du directeur du service des incendies, monsieur Éric Savard;

Considérant que monsieur Sébastien Teed dans le cadre de ses fonctions répond aux attentes de la municipalité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal retienne les services de monsieur Sébastien Teed à titre de directeur du service des incendies aux conditions déterminées par le conseil.

QU'une période de probation de six (6) mois aura cours à partir de la présente résolution.

QUE le directeur général soit autorisé, au nom de la Ville de Portneuf, à signer tout document officiel ainsi que le contrat d'embauche relatif à l'engagement de monsieur Sébastien Teed.

Rés.2018-08-248 Assurance responsabilité, professeurs de cours

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal mandate les personnes ci-dessous à donner des cours dans le cadre des activités de loisirs :

Zumba :	Karine Bertrand
Zumba toning :	Karine Bertrand
Zumba (50 ans et +):	Karine Bertrand
Spinning :	Dory Lirette
Vie active :	Bénévoles formées
Pickle ball :	Dominique Ouellet Mario Beaulieu
Relaxation guidée :	Élisabeth François
Yoga pour tous :	Pauline Chamberland
Yoga intermédiaire :	Pauline Chamberland
Danse country pop en ligne:	Nadia Royer
Danse country pop en ligne (50 ans et +):	Nadia Royer
Danse créative (3-5 ans) :	Marilie Faucher
Danse avec maman (2-6 ans) :	Marilie Faucher
Danse funky – enfants :	Marilie Faucher
Danse ado-adulte (13 ans et +):	Marilie Faucher
Danse hip-hop (urbaine) :	Marilie Faucher
Ateliers de cuisine thématique pour enfants :	Francine Marcotte
Anglais :	Mélanie Lizotte
Programme pied :	Professionnel de la santé
Espagnol débutant :	Patricia Laforest
Arts martiaux (Yoseikan budo) :	Serge Belleville
Ateliers d'autodéfense pour femmes:	Serge Belleville
Introduction à l'entraînement en salle et à un mode de vie sain pour 50 ans et + :	Marie-Ève Berthelot

Rés.2018-08-249 Assurance responsabilité, ligue de balle-molle

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal autorise Madame Dominique Ouellet à coordonner les activités de la ligue de balle molle à l'été 2018 et que les participants bénéficient de l'assurance responsabilité de la Ville dans le cadre de ces activités.

Rés.2018-08-250 Mandat FPS, Centre de Formation Incendie Portneuf (CFIP)

Considérant que le conseil municipal de la Ville de Portneuf a, par l'entremise de la résolution 2018-02-033, confié à Formation Prévention Secours inc. (FPS inc.) un mandat intérimaire à titre de co-gestionnaire du Centre de Formation Incendie de Portneuf (CFIP), selon les coûts et conditions établis dans la proposition de service déposée par l'entreprise;

Considérant que la Ville souhaite mettre un terme à l'intérim et renforcer ce partenariat en confirmant le statut et le rôle de co-gestionnaire de FPS inc.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf confirme par la présente le statut et le rôle de mandataire de FPS inc. dans la co-gestion du CFIP avec la Ville, qui en demeure le gestionnaire principal;

QUE ce mandat soit en vigueur jusqu'au 31 décembre 2018 et qu'il pourra, par la suite, être renouvelé par résolution aux conditions établies entre les parties, sous réserve des dispositions légales prévues concernant l'adjudication des contrats;

QUE la nature et la complexité de ce mandat requièrent la signature d'une entente de gestion précisant les rôles, responsabilités et obligations de chacune des parties et, qu'à cette fin, le maire et le directeur général soient autorisés, et ils le sont par les présentes, à signer au nom de la Ville le protocole d'entente qui est en cours d'élaboration.

Rés.2018-08-251 Mandat MRC de Portneuf, Régie intermunicipale de services en sécurité incendie

Considérant que les Villes de Cap-Santé, Donnacona, Portneuf, Saint-Basile et la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne ont confié par voie de résolution 2018-05-142 le mandat à la MRC de Portneuf de coordonner les travaux menant à la création de la Régie intermunicipale de services en sécurité incendie;

Considérant que pour mener à terme le processus de création de la régie, différents travaux, qui sont déterminés par le comité formé des municipalités mentionnées ci-haut, nécessitent le support de consultants externes (conseiller en ressources humaines, évaluateurs pour les équipements, etc.);

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville autorise la MRC à octroyer des contrats à des consultants retenus par le comité formé des municipalités mentionnées ci-haut pour différents travaux nécessaires à la création de la Régie intermunicipale de services en sécurité incendie, et ce pour un montant total maximal de 10 000\$.

QUE la Ville confirme qu'elle est d'accord à partager la facture totale des contrats octroyés en parts égales avec les autres municipalités participantes, dans le cas où le programme de subvention du MAMOT ne pourrait s'appliquer.

Rés.2018-08-252

Autorisation signature entente Ville – Stadacona Aventures – Marina

Considérant que la Ville a confié un mandat de gestion à la Corporation pour la mise en valeur du quai de Portneuf inc. (entente quinquennale entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2016) dans le cadre duquel la Corporation s'engage à assurer, pour et au nom de la Ville, la gestion de la marina du parc récréonautique, conformément aux directives que la Ville pourra lui communiquer de temps à autres, dans le but de maintenir, exploiter et développer dans tous ses aspects des activités et services nautiques reliés à l'usage de la marina de Portneuf dans le parc récréonautique situé dans le parc Léon-Provancher, pour le bénéfice des plaisanciers nautiques, le tout étant exercé à but non lucratif pour des fins communautaires régionales;

Considérant que, dans l'exercice de son mandat de gestion, la Corporation, qui est propriétaire des pontons (quais) et du système d'entreposage et de distribution du carburant, voit à la location et la gestion des emplacements à quai incluant le quaiage, à l'usage approprié de la rampe intérieure de mise à l'eau et à tous les autres aspects de la gestion d'une marina incluant l'accueil, la sécurité, la gestion des déchets et des matières recyclables, le contrôle des aires de stationnement réservées à la Corporation, l'embauche et l'encadrement du personnel, les communications, la promotion, l'information, etc.;

Considérant que Stadacona Aventures inc. gère et opère notamment une entreprise de location de véhicules motorisés nautiques et d'accompagnement guidé sur le fleuve et que l'entreprise est un partenaire de la Ville dans le cadre d'un projet-pilote visant à développer une nouvelle offre récréotouristique offerte à partir du parc récréonautique de Portneuf;

Considérant que les Parties souhaitent s'associer dans le but de favoriser le développement récréotouristique local et régional, de rendre accessibles les activités nautiques et les installations de la Ville et de la Corporation et de collaborer à développer le produit nautique à Portneuf, tout en s'assurant d'établir une saine promotion et des standards élevés liés à l'essor du développement récréotouristique, aux services offerts aux touristes ainsi qu'aux usagers du parc récréonautique;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE monsieur le maire soit, et il est par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf, l'entente tripartite entre la Ville de Portneuf, Stadacona Aventures inc. et la Corporation pour la mise en valeur du quai de Portneuf inc. concernant le projet-pilote d'excursions sur le fleuve.

Rés.2018-08-253

Acceptation de la politique de location de salles

Considérant que la Ville souhaite apporter les modifications nécessaires à sa politique de location des salles afin de rendre le processus plus équitable et facilitant, notamment pour la planification des activités faisant partie intégrante de la programmation culturelle et des loisirs de la Ville;

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal accepte la nouvelle politique de location de salles et des modalités en date du 13 août 2018.

Rés.2018-08-254 Logement social : Programme Clés en main (CIUSSS)

Considérant que le logement est un déterminant majeur dans le développement de citoyens contributifs à la communauté;

Considérant que l'accès à des logements abordables et adéquats est de plus en plus difficile;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal engage la Ville de Portneuf à contribuer financièrement (10%) aux PSL *Clés en main*, nécessaire pour permettre l'accès aux logements à ses citoyens (nes) vulnérables selon le programme *Clés en main*.

Rés.2018-08-255 Voie de contournement – scénario de compensation, MDDELCC

Considérant que le ministère de l'Environnement, du Développement durable et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a demandé à la Ville de Portneuf de présenter un scénario de compensation pour les milieux humides qui seront perturbés et/ou remblayés lors de la construction de la voie de contournement;

Considérant que la présentation et l'acceptation de ce scénario de compensation est une obligation pour l'obtention d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la L.Q.E.;

Considérant que le MDDELCC a reçu favorablement le scénario de compensation préliminaire présenté en juillet 2018 par la Ville, et que l'acceptation de ce dernier est assujettie à la mise en place de quelques actions et mesures de protection complémentaires;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf s'engage à :

- Initier des démarches, en collaboration avec la MRC, qui lui permettront de lotir et d'affecter un zonage de conservation au terrain offert en compensation pour la perte de milieux humides (terrain situé dans le parc industriel à grand gabarit), et ce dans un délai de 6 mois suivant l'émission du certificat d'autorisation;
- S'assurer de l'intégration du terrain offert en compensation dans le Plan régional des milieux humides et hydriques qui sera élaboré par la MRC de Portneuf;
- Mandater la CAPSA, organisme de bassin versant, afin de réaliser un suivi de l'état écologique du terrain offert en compensation dans un délai de trois (3) ans suivant l'émission du certificat d'autorisation et, le cas échéant, être un partenaire de futurs projets d'intendance des habitats sur ce terrain.

Période de questions

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 20h06 Fin : 20h28

Levée de l'assemblée

Monsieur le conseiller Marc Rivard demande la levée de l'assemblée à 20 : 33 hres.

Maire

Greffière